Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1359

Après les annonces à minima, développer et amplifier la lutte pour l'éducation prioritaire !

- Actualité des luttes - Appels à mobilisation -

Date de mise en ligne : mardi 13 janvier 2015

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Conséquence d'une réforme sans moyens et de gestion de la pénurie pour celles et ceux qui en ont le plus besoin, la liste définitive des établissements classés en éducation prioritaire présentée par le ministère mercredi 17 décembre remet en cause les enseignements et l'encadrement de nombreux établissements en France et en Lorraine.

Depuis novembre et les 1ères annonces, la contestation gronde : de nombreux établissements et écoles sont fortement mobilisés dans plusieurs académies, regroupant dans la lutte collègues et parents pour que la réalité de terrain soit reconnue et que leurs établissements restent dans l'éducation prioritaire ou soient classés REP+. Certains établissements sont bloqués depuis près d'un mois en région parisienne et regroupés en coordination, les collègues appellent à la poursuite des actions dés la première quinzaine de janvier.
Dans l'académie de Nancy-Metz aussi, plusieurs établissements se sont mobilisés et se mobilisent pour ne pas perdre le statut REP et les moyens indispensables qui vont avec. Grâce à leur mobilisation globale, les personnels, les parents et les élèves du réseau de la Croix de Metz à Toul ont obtenu le maintien en REP. Si cela démontre une fois de plus que la lutte et l'auto-organisation à la base permettent de faire reculer la logique d'austérité imprimée par le gouvernement et répercutée par le rectorat et les DSDEN, **cela rend encore plus inacceptable le déclassement subi par 9 réseaux en Lorraine** (voir ici). Parmi eux, la situation de Longuyon est exemplaire : la manifestation du mardi 18 novembre a réuni plus de 500 personnes et l'on approchait des 100% de grévistes pour les personnels (enseignants, cuisiniers, surveillants, AVS...). Deux jours plus tard, les enseignants du collège ont rejoint leurs camarades de la Croix de Metz pour protester devant la DSDEN à Nancy et ont obtenu un entretien. En décembre, les parents d'élèves ont successivement organisé un blocage symbolique de toutes les écoles du secteur, ainsi que du collège. Malgré cette mobilisation, **Longuyon est sortie de l'éducation prioritaire sur des critères flous et contestables avec la vague promesse du DASEN d'un maintien des moyens pendant trois ans. C'est inadmissible !**

Depuis l'annonce de la refonte de l'éducation prioritaire à l'été 2013, **Sud Éducation ne cesse de dénoncer la logique mise oeuvre par le gouvernement pour mener à bien sa réforme :** « La refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique ». On connaît la chanson, ce ne serait pas une question quantitative mais qualitative. Le nombre de réseaux d'éducation prioritaire ne change pas au niveau national : **une fois de plus, on ne part pas des besoins, mais d'une enveloppe bloquée.** Historiquement minimisée en Lorraine, l'éducation prioritaire compte désormais 34 réseaux, de nouveaux établissements et de nouvelles écoles entrent dans le dispositif, et il était temps de leur reconnaître ce besoin, mais quid de ceux qui sortent ? Dans un contexte d'accroissement des inégalités, ce sont encore les plus fragiles qui trinquent. **Les quelques moyens qui permettaient de maintenir les équipes à peu près à flot vont disparaître et fragiliser le travail mis en place** depuis des années auprès des élèves de ces zones en grande difficulté sociale, dans les quartiers et les zones rurales qui subissent de plein fouet la crise actuelle et s'appauvrissent de plus en plus. Que vont devenir les effectifs par classe ou les DHG (dotation horaire globale annuelle) dans des structures souvent fragiles qui quitteront l'éducation prioritaire ? Quid de la dégradation des conditions de travail et d'étude dans ces écoles et établissements ?

L'incompréhension des collègues se focalise aussi sur les critères retenus par le Ministère pour établir la liste des établissements de l'éducation prioritaire. Ces informations, ni toujours très fiables ni actualisées, ont été plus ou moins prises en compte par les rectorats qui ont parfois utilisé d'autres critères sans les communiquer aux équipes et aux organisations syndicales. Que penser ainsi du déclassement d'Uckange (Eclair à Rep), Florange et Hagondange (sorties) quand on connaît la situation économique et sociale de cette partie de la région ?
Aucune discussion n'a réellement lieu et des listes académiques sont remontées au Ministère sans que des Comités Techniques n'aient été réunis. La fin de non-recevoir apportée par les directions académiques aux contestations est insupportable. **La liste définitive présentée au Comité Technique Ministériel du mercredi 17 décembre n'aura**

ainsi fait l'objet d'aucun vote !

Réforme menée à moyen constant, déjà des dysfonctionnements apparaissent dans les 100 réseaux REP+ l'initiant dés cette année. **Le constat est clair : les promesses en matière de moyens supplémentaires pour ces établissements ne sont globalement pas tenues**, ou a minima et sur la base du redéploiement. Dans le second degré, où sont les personnels santé-sociaux supplémentaires promis ? Où sont les postes permettant l'encadrement des 6e jusqu'à 16h30 ? Dans le premier degré, les ouvertures des classes de moins de 3 ans se font au compte-gouttes. Pour masquer des RASED incomplets, on agrandit les zones d'intervention des psychologues et maitres-ses spécialisé-e-s pour couvrir les REP+. Par ailleurs, toujours dans le premier degré, les départs en formation se font dans des conditions de désorganisation totale pour les élèves et pour les équipes enseignantes. Depuis la rentrée, de nombreux remplacements ne sont plus assurés dans certains départements. Enfin, **une hiérarchie intrusive se renforce,** venant distribuer la bonne parole : des IEN et IPR font déjà la tournée des écoles et établissements REP + pour expliquer aux collègues comment faire leur travail correctement !

Pour une véritable politique de justice sociale dans l'éducation prioritaire : diminution du temps de travail, temps de concertation pour les équipes, baisse des effectifs par classe, refus du tri social.
SUD éducation Lorraine revendique :

- **Une baisse des effectifs par classe :**
  - 20 élèves maximum par classe, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA.

- **Une baisse du temps de travail :**
  - Un temps de service global pour l'ensemble des enseignant-e-s du 2nd degré de 14 h cours/élèves + 3 h de concertation/travail en équipes & 18 heures devant élèves + 6 heures de travail en équipe dans le premier degré.
  - 1/9e de minoration de services pour tous les personnels de l'éducation prioritaire

- **Une vie scolaire renforcée pour les élèves :**
  - 1 CPE pour 120 élèves dans les collèges ordinaires et 1 pour 100 en éducation prioritaire.
  - 1 personnel de vie scolaire pour 50 élèves en collège ordinaire et 2 pour 50 en éducation prioritaire.

- **Des dispositifs d'aide et de prévention complets :**
  - 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant-e supplémentaire pour cinq classes (pour le 1er degre).
  - Un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue)

- **Des mesures permettant la stabilisation des équipes :**
  - La formation et la titularisation de tou-te-s les contractuel-le-s ainsi que le financement des études pour permettre aux jeunes de l'académie d'accéder aux métiers de l'enseignement.

- **Pour l'établissement de la carte de l'éducation prioritaire :**
  - Aucun établissement sorti de la carte de l'éducation prioritaire
  - Élargissement sur la base de critères sociaux transparents, et sans limitation arbitraire du nombre de réseaux par académie
  - Prise en compte systématique des critères par école plutôt que par réseau pour mieux cibler les difficultés locales.

SUD Éducation Lorraine soutient toutes les luttes de l'éducation prioritaire : amplifions l'action par l'élargissement et la coordination des mouvements !
Réintégration immédiate de tous les établissements déclassés par la réforme Peillon/Vallaud-Belkacem.
Extension des classements REP à la hauteur des besoins.

Copyright © SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Post-scriptum :

Le communiqué SUD Éducation Lorraine en version PDF :

Communiqué Education Prioritaire janvier 2015

Copyright © SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz